

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU À DES FINS D'IRRIGATION AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA BEUCE CENTRALE DE L'ESSONNE

Une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques sollicitée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Irrigation en Ile-de-France sis 2, avenue Jeanne d'Arc – BP 111 – 78153 LE CHESNAY, se déroulera **du mercredi 8 mars 2017 au lundi 10 avril 2017 inclus**, dans son périmètre de compétence sur les 129 communes suivantes :

Auvernaux, Ballancourt-Sur-Essonne, Boigneville, Bondoufle, Buno-Bonnevaux, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Courances, Courcouronnes, Courdimanche-Sur-Essonne, Dannemois, Echarcon, Evry, Fleury-Merogis, Fontenay-Le-Vicomte, Gironville-Sur-Essonne, Grigny, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Maisse, Menecy, Milly-La-Forêt, Moigny-Sur-Ecole, Morsang-Sur-Orge, Nainville-Les-Roches, Oncy-Sur-Ecole, Ormoy, Prunay-Sur-Essonne, Ris-Orangis, Soisy-Sur-Ecole, Vert-Le-Grand, Vert-Le-Petit, Villabé, Viry-Châtillon, Arpajon, Avrainville, Breuillet, Brétigny-Sur-Orge, Cheptainville, Egly, Guibeville, Juvisy-Sur-Orge, La Norville, Leudeville, Le Plessis-Pâté, Marolles-En-Hurepoix, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Michel-Sur-Orge, Saint-Vrain, Villemoisson-Sur-Orge, Abbeville-La-Rivière, Angerville, Arrancourt, Authon-La-Plaine, Auvers-Saint-Georges, Baulne, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-La-Rivière, Boissy-Le-Cutté, Boissy-Le-Sec, Boissy-Sous-Saint-Yon, Bouray-Sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-Sur-Essonne, Bouville, Breux-Jouy, Brières-Les-Scellés, Brouy, Cerny, Chalou-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Chatignonville, Chauffour-Les-Etrechy, Congerville-Thioville, Corbreuse, D'huison-Longueville, Dourdan, Estouches, Etampes, Etréchy, La Ferté-Alais, Fontaine-La-Rivière, La Forêt-Le-Roi, La Forêt-Sainte-Croix, Les Granges-Le-Roi, Guigneville-Sur-Essonne, Guillerval, Itteville, Janville-Sur-Juine, Lardy, Marolles-En-Beauce, Mauchamps, Méréville, Mérobert, Mespuits, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy-La-Rivière, Orveau, Le Plessis-Saint-Benoist, Puiset-Le-Marais, Pussay, Richarville, Roinville-Sous-Dourdan, Roinvilliers, Saclas, Saint-Chéron, Saint-Cyr-La-Rivière, Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Hilaire, Saint-Sulpice-De-Favières, Saint-Yon, Sermaise, Souzy-La-Briche, Torfou, Valpuiseaux, Le Val-Saint-Germain, Vayres-Sur-Essonne, Videlles, Villeconin, Villeneuve-Sur-Auvers.

Lieux de consultation du dossier : le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact, la note d'information de l'autorité environnementale sur l'absence d'observations, et un registre d'enquête seront déposés à la préfecture d'Evry, dans les Sous-préfectures de Palaiseau et d'Etampes, et à la mairie du Chesnay (78150) et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture au public, à savoir :

- Préfecture de l'Essonne et Sous-préfecture de Palaiseau : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00,
- Sous-Préfecture d'Etampes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- Mairie du Chesnay : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00, mardi de 8h30 à 19h00.

En outre, le dossier pourra être consulté sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la sous-préfecture d'Etampes, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (Publications/Enquêtes Publiques/Eau/Autres autorisations) et dans les Yvelines www.yvelines.gouv.fr (Publications/Enquêtes Publiques/Eau/Enquête 2017)

Commissaire enquêteur et permanences : par décision du Tribunal Administratif de Versailles, Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement, a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

en sous-préfecture d'Etampes (siège de l'enquête) :

- le samedi 18 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 29 mars 2017 de 13h30 à 16h00,
- le lundi 10 avril 2017 de 13h30 à 16h00.

en sous-préfecture de Palaiseau :

- le mercredi 8 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 23 mars 2017 de 13h00 à 16h00,
- le mardi 4 avril 2017 de 9h00 à 12h00.

Les observations et propositions du public pourront être soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition dans les quatre lieux mentionnés ci-dessus,
- déposées, par voie électronique, sur le registre dématérialisé accessible sur le poste disponible à la Sous-Préfecture d'Etampes ou via le site internet des services de l'État en Essonne, du mercredi 8 mars 2017 à partir de 8h30 au lundi 10 avril 2017 jusqu'à 17h00.
- adressées, par écrit, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Sous-Préfecture d'Etampes 4 rue Van Loo - bureau de l'animation territoriale - 91150 Etampes). Elles devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête (soit le lundi 10 avril 2017 avant 16h00).

Résultats de l'enquête publique : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie du Chesnay, à la préfecture des Yvelines et dans les Sous-préfectures d'Etampes et de Palaiseau. Ces documents seront également consultables sur les sites internet des services de l'État en Essonne et dans les Yvelines.

Sous réserve des résultats de l'enquête, la demande d'autorisation, éventuellement modifiée, sera accordée par arrêté inter-préfectoral conformément à l'article R.214-31-2 du code de l'environnement.